

Site d'Aix en Provence

BPJEPS Volley-ball et volley-ball de plage

Attention : Cette formation ne conduit qu'à l'obtention des UC 3 et 10 et nécessite d'avoir les équivalences des UC 1 – 2 – 4 – 5 - 6 – 7 – 8 - 9 (Voir public concerné ci-après)

Compétences, prérogatives, débouchés :

Le BP JEPS Volley-ball et volley-ball de plage confère à son titulaire dans le domaine du volley-ball et du volley-ball de plage (beach-volley) les compétences suivantes qu'il assure en autonomie :

- concevoir un projet pédagogique et d'enseignement adapté à tout public ;
- conduire des cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- participer au fonctionnement de la structure.

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) » est appelé « moniteur de volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) ».

Les principaux emplois peuvent se décliner auprès :

- des bassins de pratiques de la FFVB via une mutualisation de structures supports employeuses ;
- des ligues et comités départementaux et des clubs fédéraux
- des fédérations multisports
- du secteur des collectivités locales
- du secteur marchand qui regroupe les gestionnaires de stages et organisateurs de loisirs avec les centres et clubs de vacances proposant un produit de vacances socialisantes et sportives en plein air.

Public concerné (pré-requis)

- Avoir 18 ans
- Avoir le PSC 1 (ou un diplôme de premiers secours équivalent)
- Avoir les diplômes ou qualifications qui donnent les équivalences les UC 1-2-4-5-6-7-8-9 du BPJEPS Volley-ball et volley-ball de plage (Brevet d'Entraîneur Fédéral 4 - Educateur Ecole de Volley Ball - Instructeur Fédéral Beach - ...)

Information/Sélection/Positionnement : Vendredi 17 novembre 2017

Cette journée permettra de sélectionner l'effectif à partir d'un entretien sur les caractéristiques, la faisabilité de la formation et le projet des stagiaires, incluant l'organisation de la formation en structure d'accueil et le tutorat envisagés, le type de projet d'action vers lequel le stagiaire veut s'orienter ainsi que ses perspectives de professionnalisation. Elle sera également l'occasion de présenter la spécificité de la formation et de co-construire les plans individuels de formation des stagiaires.

Contenus de la formation conduisant à l'obtention des UC 3 et 10 :

2 grandes compétences sont visées par la formation au travers les UC3 et 10 :

- Etre capable de favoriser sa professionnalisation ou de pérenniser et faire évoluer son emploi par la diversification des publics et des pratiques de sa structure
- Etre capable de favoriser sa professionnalisation ou de pérenniser et faire évoluer son emploi par la production d'éléments favorisant la décision des dirigeants en direction de cet emploi.

3 étapes de construction progressive des compétences

Etape 1 : Situer l'environnement de sa structure : Les acteurs fédéraux et non-fédéraux, leurs enjeux et leurs relations, les offres de pratique de l'activité et les publics-demandeurs au niveau fédéral et au niveau de son club - Définir les méthodes et outils au service de la construction et de la conduite de son projet.

Etape 2 : Mettre en oeuvre l'action validée dans le cadre du projet (au moins la démarrer) et réguler sa conduite - Elaborer les éléments de sa professionnalisation ou de la pérennisation/évolution de son emploi et de son statut (mod210b) - Arbitrer les pratiques.

Etape 3 : Préparer la réussite aux épreuves de certification des compétences visées par les UC 3 et 10.

Durée, calendrier et déroulement de la formation :

Début et fin de formation : 17 novembre 2017 au 2 juillet 2018 (date des éventuels rattrapages).

- 105 heures au CREPS PACA, site d'Aix en Provence

- 105 heures dans une structure d'accueil

La formation est répartie sur les lundis, vendredis ou samedis suivants : 17/11/2017, 1 et 2/12, 15/12, 12 et 26/01/2018, 5 et 16/02, 10 et 24/03, 7 et 14/04, 8/05, 1/06, 2/07

Nombre de places : 20 places (Ouverture à 10 stagiaires minimum)

Aspects financiers :

Frais d'inscription : 20 €

Coût de la formation :

- Personnes bénéficiant d'un financement (OPCA, employeur,...) : 1260 €

- Personnes en auto-financement : 735 €

Inscription :

Dossier à télécharger sur le site <http://www.creps-paca.sports.gouv.fr>

ou à retirer au secrétariat des formations et à déposer pour le 9 octobre 2017 délai de rigueur

Hébergement et restauration

Les réservations hébergement et restauration se distinguent de l'inscription à la formation.

Pour toute demande d'hébergement ou de repas, il faut :

1. s'assurer de la disponibilité d'une chambre pour la période souhaitée auprès de notre service réservations par email : reservations.aix@creps-paca.sports.gouv.fr

2. si la réponse est positive, nous vous enverrons un formulaire de réservation à nous retourner dûment rempli et signé, accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'agent comptable du CREPS PACA ou de l'ordre de virement bancaire. Les réservations se font semaine par semaine (possibilité de réserver sur place auprès du service réservations du CREPS d'Aix en Provence d'une semaine à l'autre)

3. Les prestations non prises ne seront pas remboursables (sauf modification du programme de formation par l'établissement)

4. Pour les repas uniquement, la réservation peut se faire directement auprès de la réception, avant 10h30, le jour même

Contacts

Secrétariat de la formation : Serge GODINAS

☎ 04/42/93/80/04 Adresse mail serge.godinas@creps-paca.sports.gouv.fr

Responsable pédagogique : Alain FOURNIER Adresse mail : alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr

Référent FFVB PACA : Jean Marc Duvette, CTS Provence- PACA Adresse mail jean.duvette@orange.fr



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Site d'Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 80 00 – Fax : 04 42 27 53 28

Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr

62, chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2